



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale  
de la mer Méditerranée  
Service Réglementation / Contrôles**

**Arrêté n° 90  
établissant la liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher dans les eaux de la  
réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (département des Pyrénées-  
Orientales) pour l'année 2021**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches du Rhône,

- VU** le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 modifié concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 et abrogeant le règlement (CE) n° 1626/94 ;
- VU** le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 modifié instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;
- VU** le règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission du 08 avril 2011 modifié portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;
- VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le code de l'environnement et notamment son article L.131-2 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°R93-2019-10-03-001 du 03 octobre 2019 portant réglementation particulière de la pêche maritime de loisir à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (département des Pyrénées-Orientales) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

**VU** les demandes d'autorisation formulées par les intéressés ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

La liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher en 2021 dans les eaux de la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 susvisé, est établie en annexe du présent arrêté (1).

Toute personne dont le nom ne figure pas sur cette liste est réputée ne pas disposer d'autorisation de pêche.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois pour compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>.

En cas de recours gracieux l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant la juridiction administrative dans les deux mois suivants.

### **ARTICLE 3 :**

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude et des Pyrénées Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 04 FEVRIER 2021  
Pour le Préfet et par délégation,

  
Le directeur interrégional de la mer  
Méditerranée  
**Eric LEVERT**

(1) L'annexe au présent arrêté peut être consultée sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée à l'adresse suivante <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/>

#### **Copies :**

- RAA DIRM
- DDTM/DML 66/11
- RNCB
- VRS MAUVE
- CNSP ETEL
- Dossier RC

16, rue A. Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03 -  
Tel 04 86 94 67 00